



La réduction et le réemploi : les deux premiers « R » de la gestion des déchets

La gestion des déchets est l'un des principaux défis environnementaux des années 1990. De nombreuses régions du Canada font face à un manque de sites d'enfouissement, et l'on se préoccupe de plus en plus de l'incidence sur l'environnement des méthodes traditionnelles d'élimination des déchets.

Malgré ces préoccupations, le Canada est l'un des pays où le gaspillage est le plus répandu. Au Canada, on estime la production de déchets à 1,7 kg par habitant par jour, chiffre qui tombe à 0,8 kg par habitant par jour en Suède.

Reconnaissant le caractère urgent de cette question, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et municipaux, et les entreprises et personnes soucieuses de ce problème ont étudié des moyens pour réduire la quantité de déchets à éliminer. En avril 1989, l'ancien Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement, qui porte aujourd'hui le nom de Conseil canadien des ministres de l'Environnement, a convenu d'établir des objectifs et des échéanciers pour la réduction des déchets, y compris une réduction de 50 p. 100 des déchets produits d'ici l'an 2000.

Pour atteindre cet objectif, les gouvernements, le secteur privé et les Canadiens et Canadiennes font appel à la hiérarchie des 3R-V pour la gestion des déchets : la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation.

Les 3R-V

1. La **réduction** à la source demeure l'option de choix; il est évidemment préférable de produire le moins de déchets possible.

2. Si l'on doit produire des déchets, il faut essayer de les **réemployer** autant que possible.

3. Le **recyclage** vient en troisième lieu. Le recyclage permet de conserver les ressources et de réduire les déchets, mais il ne faut pas oublier que le processus de récupération et de recyclage des déchets suppose des frais économiques et environnementaux. C'est pourquoi l'on ne doit avoir recours au recyclage que si les déchets ne peuvent être réduits à la source ou réemployés.

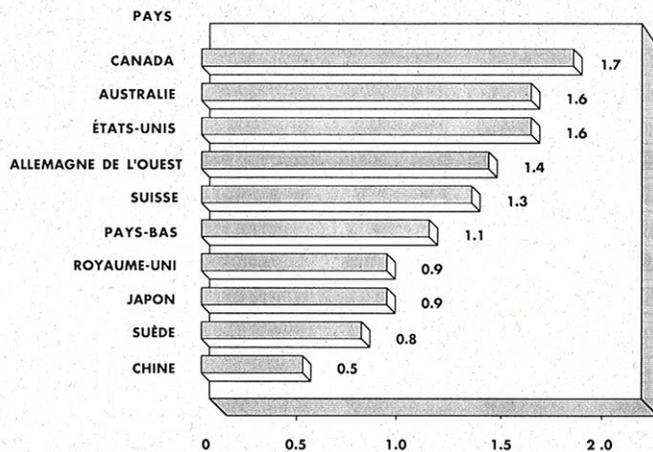
4. Enfin, on peut **valoriser** les matériaux ou l'énergie des déchets dont on ne peut réduire le volume ou qui ne peuvent être réemployés ou recyclés.

Les occasions de réduire et de réemployer les déchets abondent. Mettre en pratique les deux premiers « R » de la gestion des déchets peut être aussi simple que de modifier les habitudes domestiques, ou aussi complexe que de modifier les procédés industriels. Les exemples suivants illustrent quelques-unes des nombreuses méthodes novatrices dont les Canadiens et Canadiennes se servent pour lutter contre l'envahissement des déchets.

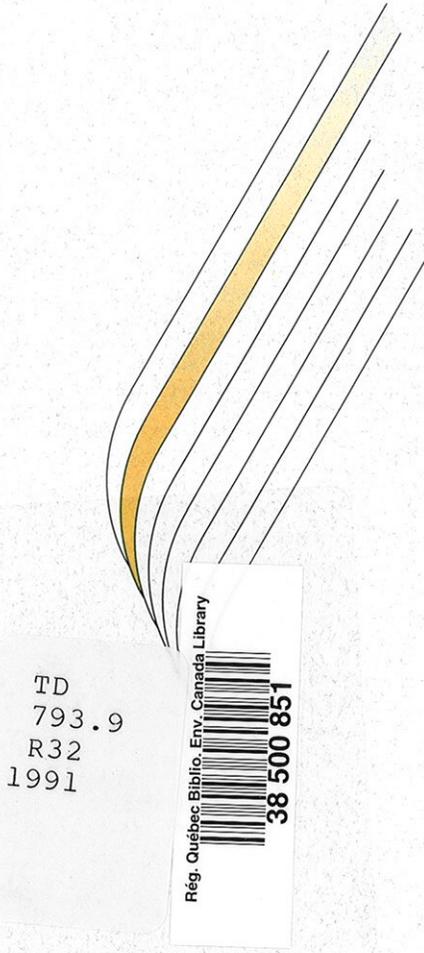
Déchets résidentiels

De plus en plus de Canadiens et Canadiennes, conscients que la gestion des déchets est la responsabilité de tous et chacun, modifient leurs habitudes d'achat et domestiques afin de réduire la quantité de détritits qu'ils produisent. Parmi les moyens simples de réduire les déchets résidentiels, citons les suivants :

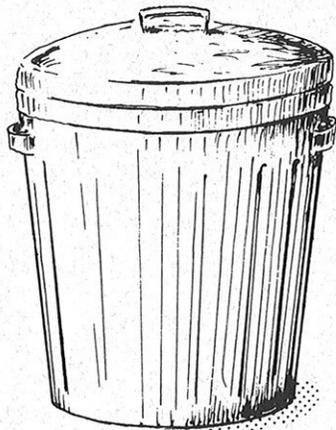
Production de déchets par habitant
DANS CERTAINS PAYS DU MONDE (1989)



kg/personne/jour



Réduction de moitié



1988



2000

- acheter des boissons dans des bouteilles à remplissage multiple,
- réutiliser les sacs de provisions en plastique et refuser le suremballage au magasin,
- utiliser des piles rechargeables,
- utiliser des couches en tissu plutôt que des couches jetables,
- louer au lieu d'acheter des articles qui ne serviront que quelques fois, et
- donner des vêtements, meubles et articles ménagers usagés à des groupes locaux à but non lucratif pour qu'ils puissent les réutiliser.

Voilà donc quelques moyens parmi tant d'autres de mettre en pratique à la maison les deux premiers « R » de la solution. Vos groupes environnementaux locaux pourront vous donner d'autres idées.

- Dans l'Île-du-Prince-Édouard, on vend la bière et les boissons gazeuses dans des bouteilles à remplissage multiple seulement.
- Dans de nombreuses villes, lors des journées de collecte des déchets ménagers dangereux, les échanges de peinture permettent de réduire la quantité de peinture à éliminer. On donne gratuitement la peinture encore utilisable. Certaines villes récupèrent la peinture pour ensuite la donner aux organismes à but non lucratif et aux petites entreprises.
- Avalon Dairy Ltd. à Vancouver (C.-B.) vend le lait dans des bouteilles de verre consignées.

Déchets commerciaux et institutionnels

Partout au pays, des points de vente au détail, des bureaux commerciaux et les gouvernements mettent en pratique les deux premiers « R » (réduction à la source et réemploi) de la solution et encouragent le recours à ces moyens.

- La chaîne d'alimentation Loblaws a réduit les dimensions de ses dépliants publicitaires pour utiliser ainsi moins de papier, et elle offre des filets à provisions réutilisables dans certains magasins.
- De nombreux détaillants d'aliments en vrac d'un bout à l'autre du pays offrent des remises aux clients qui apportent leurs propres contenants pour certains produits.
- Bell Canada imprime maintenant ses annuaires téléphoniques sur du papier plus mince afin d'en réduire l'utilisation. On met également à l'essai des couvertures d'annuaires faites avec du papier recyclé.
- La société Procter & Gamble Inc. a lancé ses sacs rechargeables « Enviro-Pak » pour plusieurs de ses plus importants produits domestiques de nettoyage. Pour certains produits, les sacs contiennent des concentrés que l'on mélange avec de l'eau dans le contenant original; dans d'autres cas, les sacs renferment le produit de remplacement. Le sac de polyéthylène contient 70 à 85 p. 100 moins de matière plastique que la bouteille originale, ce qui réduit les déchets.
- Un nombre croissant de centres gouvernementaux et commerciaux effectuent des études sur la réduction des déchets afin de définir des moyens d'y arriver et de limiter en même temps le

coût de cette solution. Par exemple, le ministère ontarien des Services gouvernementaux a entrepris un vaste programme pour réduire les déchets dans les installations du gouvernement provincial. Cela comprend l'élaboration d'un processus de vérification et l'étude de façons dont on peut prendre en compte la réduction des déchets dans la conception des immeubles, les projets de rénovation et les réparations.

La réduction et le réemploi au bureau

- Photocopier les documents sur les deux côtés du papier.
- Réutiliser les enveloppes.
- Utiliser le verso des feuilles de papier usagées pour des notes et des ébauches.
- Utiliser des piles rechargeables et des cartouches de toner rechargeables pour les photocopieurs et imprimantes à laser, si les garanties l'autorisent.
- Revoir les procédures concernant l'inventaire et la correspondance afin de réduire les déchets.
- Offrir des boissons dans des contenants à remplissage multiple seulement.
- Envisager l'emploi de systèmes de courrier électronique pour réduire la consommation de papier.

Déchets industriels

Les industries canadiennes ont fait de remarquables progrès en matière de réduction des déchets solides et dangereux. Dans de nombreux cas, les organismes gouvernementaux aux niveaux fédéral, provincial et local prêtent leur concours.

- La Bourse canadienne des déchets (BCD) et les bourses provinciales de déchets aident les industries à communiquer avec les utilisateurs ou les recycleurs potentiels de leurs déchets. Depuis ses débuts en 1978, la BCD a ainsi favorisé le recyclage et la réutilisation de déchets dangereux. Présentement environ 355 000 tonnes de déchets par année provenant de diverses industries sont échangées.
- À son établissement de Kingston (Ontario), Du Pont Canada Inc. réutilise les sous-produits de nylon dans la production de polymères destinés à la fabrication de pièces d'ameublement de bureau.
- La Société ontarienne de gestion des déchets publie un manuel sur la vérification et la réduction des déchets industriels pour aider les industries à reconnaître les cas où elles peuvent réduire et réemployer les déchets. La société offre également des colloques techniques sur la réduction des déchets.

- Dans plusieurs provinces, le programme À LA SOURCE fournit de l'aide aux entreprises qui cherchent à réduire leurs déchets. Ce programme, qui est appuyé par des commanditaires du gouvernement et de l'industrie (notamment Environnement Canada) offre aux entreprises les services de spécialistes de la gestion des déchets et un soutien technique.

Voilà donc quelques exemples d'activités permettant de réduire à la source et de réemployer les déchets partout au Canada. En étudiant sérieusement les problèmes des déchets, les Canadiens et Canadiennes trouvent de nouvelles solutions chaque jour. Il arrive souvent que la réduction des déchets se traduise par des avantages inattendus tels qu'un accroissement de l'efficacité et de la productivité.

Les deux « R » quand on achète

De nombreuses occasions permettent de mettre les deux premiers « R » en pratique quand on achète des produits. Conscients de ce fait, les directeurs des achats, dans les secteurs public et privé, ont pris en compte la réduction des déchets quand ils ont élaboré leurs politiques d'acquisition. En d'autres termes, ceci implique l'élaboration de politiques et de méthodes encourageant l'achat de produits qui :

- sont réutilisables ou contiennent des pièces réutilisables,
- supposent une utilisation efficace des ressources,
- ont une longue durée de vie ou peuvent être réparés à peu de frais,
- sont recyclables, et
- contiennent des matériaux recyclés.

En Ontario, tous les paliers de gouvernement travaillent ensemble, par l'entremise du Comité GIPPER (Governments Incorporating Procurement Policies to Eliminate Refuse), afin d'élaborer des politiques d'achat qui permettront de réduire les déchets et d'encourager l'achat de produits faits à partir de matériaux recyclés. Au nombre des membres du Comité figurent des représentants de divers intervenants : les ministères fédéraux et provinciaux de l'Environnement et de l'Approvisionnement, les gouvernements municipaux de la Communauté urbaine de Toronto, les gouvernements régionaux du Grand Toronto, l'Association canadienne de normalisation, et la Fédération canadienne des municipalités.

Ces activités et d'autres encore, que mènent les Canadiens et Canadiennes soucieux du problème, représentent un pas dans la bonne direction. Le défi des années 1990 sera de tenir compte des deux premiers « R » du programme de gestion des déchets dans tous les aspects de notre vie quotidienne.

Ce feuillet d'information fait parti de la "Série Arc-en-ciel" du Bureau de la gestion des déchets. Chaque couleur de l'Arc-en-ciel représente une activité de la gestion des déchets, à savoir:

- 1) Rose - Classification
- 2) Orange - 3R-V (Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation)
- 3) Jaune - Transport
- 4) Vert pâle - Entreposage
- 5) Vert foncé - Traitement
- 6) Bleu - Élimination
- 7) Violet - Types de déchets

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec les services suivants :

Bureau de la gestion des déchets
Conservation et Protection
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

ou

Centre d'information
Environnement Canada
(819) 997-2800

Juin 1991

Publié avec l'autorisation du ministre de l'Environnement
© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991
N° de cat. En 40-204/7-1991
ISBN 0-662-58439-2



Cette fiche d'information est imprimée sur du papier contenant 60 p. 100 de fibres recyclées, dont 10 p. 100 de fibres de consommation.